

Commentaires / réunions suivies par TNE-OE (01/2022)

La lecture des comptes rendus, faits par les « nôtres », des réunions départementales « cartographie des zones favorables à l'éolien » fait apparaître quelques éléments intéressants ; - même s'il aurait été préférable de fixer entre nous que l'objectif était de rendre compte des échanges avec les autres participants - le plus instructif étant justement les interventions des différents organismes para publics et des élus.

A priori, nous avons été accueillis courtoisement même si, comme en Lozère et Tarn et Garonne, il a fallu un peu pousser la porte (le milieu associatif n'était semble-t-il pas le bienvenu dans ces départements) et nous avons pu exprimer nos points de vue.

Ensuite, les oppositions et les réserves étaient plus nombreuses que prévues y compris de la part d'organismes para publics ou d'élus. Le CAUE en particulier, lorsque ses interventions sont citées dans les comptes rendus, semble assez défavorable à l'éolien terrestre, mais on trouve aussi l'INAO certainement poussée par ses syndicats de cru adhérents.

Du côté des élus visiblement les pro-éoliens ne s'étaient pas mobilisés, les antis occupant le terrain. Peut-être que les premiers ont évité de trop se montrer sachant que les choses se décideraient ailleurs.

Enfin, le Dreal avouant ne pas rencontrer des intervenants lui proposant des zones favorables, c'est quand même un beau moment.

Autrement dit hormis les rares élus qui veulent des éoliennes même les associations environnementales comme la FNE LR d'Arditi se gardent bien de dire où les mettre, ou la LPO Hérault qui demande un moratoire pour le Dpt et l'Occitanie en précisant qu'il faut éviter d'implanter des éoliennes en zone Natura 2000 ou en forêts.

Il faut maintenant attendre ce que fera la ministre de tout cela, si elle en fait quelque chose, compte tenu de son espérance de vie politique !

MAIS ATTENTION !

Les préfets ont la pression du ministère, et malgré les avis plutôt défavorables à un développement de l'éolien industriel sur des zones sensibles, nous ne sommes pas à l'abri de surprises quand les cartes sortiront des bureaux de l'administration !

Ces réunions préparatoires peuvent tout à fait avoir été prévues pour tester l'acceptabilité des participants et en particulier d'élus en manque d'argent et qui sont prêts à en accepter sur leurs territoires, sachant qu'il y a de fortes chances que les prévisions de zones favorables soient faites en ne remettant pas en question les 500 m, insuffisants mais légaux, pour protéger les populations.

POINT PAR DÉPARTEMENT

Ariège Pas d'éoliennes en fonctionnement, mais faisons attention à des projets possibles à la limite de l'Aude et de la Haute-Garonne, d'où l'intérêt de TNE-OE de réunir des représentants « solidaires » de ces départements.

Aude Département saturé, habitants exaspérés, en particulier dans la Montagne Noire, sans parler des projets de repowering sur des parcs anciens. La réunion aura peut-être permis à l'administration de mesurer combien certains élus et associations souhaitent préserver leur qualité de vie et leur environnement. La création du Parc naturel régional des Corbières Fenouillèdes serait à exclure de toute implantation, mais continuer à densifier les secteurs déjà saturés et d'en ouvrir d'autres est un vrai risque pour l'Aude.

À noter, par ailleurs, la consultation lancée par et sur le Grand Narbonne et le Parc naturel régional de la Narbonnaise [Aude. Une grande enquête sur l'éolien terrestre dans le Narbonnais est en cours](#) Elle se clôture le 20 janvier 2022. Les habitants peuvent apporter leur contribution [en réagissant aux propositions des deux jurys citoyens sur le développement éolien du territoire du narbonnais](#).

Aveyron Autre département saturé, où nos associations demandent un moratoire d'autant que l'Aveyron est déjà à « énergie positive » car la production d'électricité (hydraulique, éolien...) dépasse largement les besoins des populations. Toute la partie sud devrait être protégée, comme devrait l'être le territoire du PNR des Grands Causses, mais il est à craindre que le Lévezou déjà « équipé » soit encore menacé. Multiplier par 3 ou 5 (objectifs de la Région et de l'État) serait pure folie.

Gard Département venté, donc l'administration va forcément chercher des zones d'implantation, ; mais chanceux et contraignant : rappelons-nous de l'abandon d'un projet impactant le Pont du Gard (patrimoine important, un PNR, pas mal de zones industrielles ...). Avec un parc et un autre en projet, le Gard risque fort de voir arriver des industriels en photovoltaïque, plus acceptable par les populations, voire les élus.

Gers Attachés certainement plus qu'ailleurs à leur cadre de vie, habitants et élus redoutent les parcs industriels, et n'en n'ont pas ! D'autant que ce département n'est pas le mieux lûti en vents (idem plutôt du PV ?).

Haute Garonne Un département qui ne manque pas d'éoliennes et de projets en particulier sur des territoires frontaliers avec l'Aude (qui serait à nouveau impacté alors qu'elle est saturée) et l'Ariège (qui n'en a pas et n'en veut pas !), voire le Lauragais ? idem, d'où l'intérêt à TNE-OE de réunir des représentants « solidaires » de ces départements.

Hautes Pyrénées Pas d'éoliennes, un peu comme le Gers, sans grands vents et les échanges en réunion sont majoritairement contre toute implantation.

Hérault Comme l'Aveyron et l'Aude, ce département est saturé et a déjà largement apporté sa contribution (dont nous ne voulions pas d'ailleurs !). Il faudrait enfin arriver à gérer toutes les zones, importantes, où plus aucune éolienne ne soit implantée, et protéger, enfin, des milieux naturels et des espèces rares et fragiles. Le seul PNR - du Haut Languedoc - de l'Hérault, est devenu la zone où les parcs industriels se sont fortement développés, ce qui est une aberration en soi.

Lot Un seul parc éolien avec un projet d'extension. Un Parc naturel régional des Causses du Quercy et peu de vent, devrait éviter au Lot de nouvelles implantations. Mais l'administration pourrait faire preuve d'imagination ! donc pas abrité pour autant.

Lozère On aurait pu préserver ce département, or, les promoteurs avec la bénédiction des services de l'État ne l'ont pas fait : 2 PNR (Aubrac – avec moratoire sur l'éolien - et Causses Cévennes) et le plus grand plateau granitique d'Europe dont la moyenne d'altitude habitée est la plus élevée de France. Le plateau qui ne reçoit de l'eau d'aucun département, cas

national unique ; le point triple de partage des eaux entre les trois bassins hydrographiques qui couvrent les 3 quarts du pays... Bref ! donc on s'attaque à la zone de La Margeride, secteur sur lequel il faut s'attendre à un développement de parcs.

Pyrénées Orientales Là il y a du vent ! mais aussi des enjeux sur la fréquentation touristique, entre mer et montagne, une biodiversité exceptionnelle... le Canigou à protéger... mais les projets se développent du côté des Aspres et des Albères ; lesquelles sont heureusement protégées par le SCOT Littoral sud récemment reconduit (interdisant formellement les éoliennes).

Tarn Comme pour le 34, l'éolien s'est, paradoxalement aux enjeux, développé sur le périmètre du Parc naturel régional du Haut Languedoc !! Entre l'Hérault et ce département, la barre des 300 éoliennes va être atteinte : nos associations veillent à ce que la nouvelle charte, qui bloquait la hauteur à 125 m, ne soit pas modifiée, et interdise toute autre implantation. Le risque est fort, ici d'un repowering avec autorisation de monter en puissance en augmentant la hauteur des mâts. Vont-ils s'attaquer au sud ?

Tarn et Garonne Département pour l'instant dépourvu de machines, et la mobilisation réunissant associations, élus, chasseurs et même la LPO y sont bien sûr, comme ailleurs, pour quelque chose. Mais un projet de 6 éoliennes y a été autorisé, ce qui nous fait craindre que l'administration recherche d'autres lieux possibles d'implantation.